

Demande de basculement du régime cumulatif CPGE au régime normal dans la formation universitaire d'inscription

(même mention et le cas échéant même parcours-type)

au cours du 1er semestre de la licence 2ème année

Année universitaire 2024-2025

Note à conserver par l'élève

Conformément à la convention signée entre l'Université Paris Nanterre et votre Etablissement CPGE, vous pouvez demander à basculer du régime cumulatif au régime normal, au cours du 1er semestre 2024-2025, si vous avez demandé une inscription cumulative CPGE à Paris Nanterre et si vous remplissez les deux conditions suivantes :

- ▶ Vous êtes **élève de 2**ème **année (non cube)** en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles, inscrit dans un établissement CPGE conventionné avec l'Université Paris Nanterre et vous souhaitez quitter votre CPGE pour intégrer l'université dans le courant du 1^{er} semestre 2024-2025
- ▶ ET vous êtes en cours d'inscription cumulativement en 2024-2025 en CPGE et à l'université Paris Nanterre dans la mention de diplôme et le cas échéant le parcours-type que vous souhaitez rejoindre à l'université.

Ce basculement est autorisé, **après ou en même temps que votre inscription cumulative**, sans devoir relever d'un avis pédagogique.

- 1/ Veuillez remplir le formulaire ci-après et le faire compléter par votre établissement CPGE.
- 2/ retournez-le, <u>impérativement avant la fin du 1^{er} semestre (avant le 21 janvier 2025)</u>, avec votre dossier CPGE d'inscription cumulative,
- à l'une des 2 adresses suivantes pour procéder à la modification de votre inscription administrative.
- ▶ Pour toutes les disciplines, à l'exception de la licence Sciences pour l'ingénieur :

Université Paris Nanterre – **Pôle des admissions et des inscriptions**Bâtiment René Rémond
200 avenue de la République – 92001 **NANTERRE** Cedex

Service ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

▶ Pour la licence Sciences pour l'ingénieur :

Université Paris Nanterre - Scolarité générale de l'UFR SITEC Bâtiment A1 – Salle A 220 50 rue de Sèvres – 92410 VILLE D'AVRAY

- **3/** Après la modification de votre inscription administrative, vous devrez vous rendre au secrétariat de la licence concernée pour effectuer votre **inscription pédagogique** (inscription aux cours).
- 4/ Vous devrez alors valider l'intégralité du premier semestre.



Demande de basculement du régime cumulatif CPGE au régime normal dans la formation universitaire d'inscription (même mention et le cas échéant même parcours-type) au cours du 1er semestre de la licence 2ème année

Année universitaire 2024-2025

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Adresse mail :
Votre numéro étudiant de PARIS NANTERRE : L _ L _ L _ L _ L _ L _ L _ L _ L
Vous êtes élève de 2 ^{ème} année de CPGE (non cube) :
-Economique et commerciale :
□ Parcours Mathématiques appliquées (Economie, sociologie et histoire du monde contemporain)
□ Parcours Mathématiques appliquées (Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain)
□ Parcours Mathématiques approfondies (Economie, sociologie et histoire du monde contemporain)
□ Parcours Mathématiques approfondies (Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain)
-Littéraire : Lettres ☐ Lettres Chartes ☐ Lettres et Sciences sociales ☐
-Scientifique : MP PC PT PSI PSI
Nom de votre établissement CPGE :
Situation relative à votre inscription cumulative CPGE à PARIS NANTERRE :
Dans quelle mention de diplôme et le cas échéant dans quel parcours-type êtes-vous inscrit en 2024-2025 :
Licence 2 ^{ème} année mention
Dans tous les cas, votre inscription administrative en régime normal devra être effective, au plus tard avant la fin du 1 ^{er} semestre 2024-2025 (avant le 21 janvier 2025). Vous devrez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours) auprès du secrétariat de la licence concernée. Vous devrez alors valider l'intégralité du premier semestre.
Date : Signature de l'élève :
Date : Cachet de l'établissement CPGE :